

---

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'INTERVENTION  
PRÉPARÉ PAR LA CONFÉRENCE ADMINISTRATIVE RÉGIONALE DE LA CÔTE-NORD**

---

**M. Louis Bélanger**  
**Ministère des Affaires municipales du Québec**

Monsieur Louis Bélanger est Délégué régional du ministère des Affaires municipales. Il œuvre au sein de la fonction publique du Québec, de façon continue dans la région Côte-Nord, depuis 1977.

Après avoir obtenu un Baccalauréat spécialisé en Géographie à l'Université du Québec à Rimouski, il travaille, pendant deux ans, comme agent culturel au ministère des Affaires culturelles où il obtient la responsabilité d'implanter un réseau régional de bibliothèques.

Pendant quatre ans, il est agent de recherche et de planification socio-économique à l'Office de planification et de développement du Québec, où il œuvre à titre de secrétaire de la Conférence administrative régionale, du comité de consultation sur la mise en place des MRC, du comité d'aménagement de l'archipel de Mingan, de la Mission Basse-Côte-Nord ; puis à titre de Délégué régional, par intérim pendant huit mois ; et enfin à titre de Président de la Conférence administrative.

Il passe ensuite au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, toujours à titre d'agent de recherche et de planification socio-économique, où durant deux ans il sera adjoint au directeur de l'île d'Anticosti et répondant de la municipalisation de l'île.

Il est au ministère des Affaires municipales depuis 1984 où, toujours à titre d'agent de recherche socio-économique, il fut responsable, durant deux ans, du dossier de réorganisation municipale de la Basse-Côte-Nord, puis Délégué régional à son ministère et Secrétaire de la Table des préfets des MRC de la Côte-Nord.

## **RÉSUMÉ**

### *Historique de la démarche*

*C'est lors du Sommet socio-économique de la Côte-Nord en 1988 que le gouvernement s'engagea à verser 6 M \$ afin de protéger les personnes et les immeubles menacés dans la péninsule Manicouagan. En 1995, sept ans plus tard, on constate que la problématique s'étend sur presque tout le littoral de la Côte-Nord. Un comité de travail interministériel est mis sur pied par la Conférence administrative régionale (CAR) de la Côte-Nord. Ce comité est chargé de procéder à la préparation d'un mémoire et d'un programme d'intervention qui sont déposés aux membres de la CAR au début de 1996.*

### *Résumé du programme*

*Le programme d'intervention repose principalement sur trois volets qui sont l'urgence, la stabilité et la prévention. Les deux premiers volets ont pour but de contribuer à la réalisation de travaux visant à protéger les bâtiments et les infrastructures là où il y a un problème d'érosion dû à l'action de la mer. En ce qui a trait au volet prévention, les municipalités et les MRC devront signer une entente avec le Ministère à l'effet que la construction, aux endroits où il y a des risques d'érosion régressive ou de mouvements de terrain, devra être évitée ou se conformer à certaines règles d'implantation.*

*Cheminement*

*Afin de procéder à l'application de ce programme, le gouvernement devra engager des crédits représentant plusieurs millions. Présentement, la CAR est en attente d'une décision du Conseil des ministres.*

Le compte rendu de cette conférence n'est pas disponible.